

Précarité des femmes, inégalités salariales :

C'est NON

L'égalité salariale et la lutte contre la précarité sont des enjeux essentiels de l'émancipation des femmes. Pourtant, les politiques d'emploi dans le secteur public comme dans le privé reproduisent, voire aggravent les inégalités et la précarité.



✗ **Les femmes gagnent 23% moins que les hommes !**

✗ **78 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes !**

✗ **Dans la Fonction publique, les femmes gagnent en moyenne 16,4% de moins que les hommes.**

L'Éducation nationale, mauvais élève de l'égalité salariale !

Dans l'Éducation nationale, les femmes gagnent 13,6% de moins que les hommes.

**Salaire moyen brut des
enseignant·es**



3373 euros



2997 euros

**Salaire moyen brut des
non-enseignant·es**



2361 euros



1890 euros

Les luttes féministes ont permis de conquérir des droits et de progresser vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais cette égalité est loin d'être effective. C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes ! Continuons à nous mobiliser pour l'égalité !

Le 8 mars, tou·tes en grève : nous ne nous tairons pas !

Les temps partiels

Les femmes sont sur-représentées parmi les personnels travaillant à temps partiel, car le partage des tâches reste encore aujourd'hui inégal dans la société : les femmes effectuent 72 % des tâches ménagères et 65 % des tâches parentales. Cette division genrée du travail a des conséquences sur la rémunération et sur l'avancement. En 2019, dans le premier degré, 11 % des enseignantes sont à temps partiel contre 3 % des hommes. Dans le second degré, 11 % des enseignantes contre 4 % des hommes.

Les heures supplémentaires

Alors que 74,2 % des enseignants du second degré public font au moins 1 HSA, ce chiffre est de 65,5 % chez les enseignantes. De même, 43,8 % des hommes font au moins 2 HSA et 33,7 % des femmes. La politique de Blanquer d'augmentation des heures supp' aggrave les inégalités salariales, tout en dégradant les conditions de travail de chacune.

Pour la journée de lutte pour les droits des femmes, SUD éducation revendique la reconnaissance du métier d'AESH avec un vrai statut et un vrai salaire !

À l'occasion du 8 mars, SUD éducation rappelle sa revendication d'une mesure sociale pour les personnels de l'Éducation nationale qui ont un rôle essentiel dans la scolarisation des élèves en situation de handicap et dont 90 % sont des femmes : un vrai statut de la Fonction Publique pour les AESH.

La contractualisation des AESH = une des cause des inégalités salariales entre hommes et femmes dans l'Éducation nationale Les femmes sont surreprésentées dans les professions les moins rémunérées : 92 % des AESH sont des femmes. Le salaire moyen des AESH est de 750 euros nets par mois pour des contrats de 24h. Nombre d'AESH sont contraint·es de cumuler plusieurs emplois dans l'Éducation nationale et le périscolaire pour pouvoir vivre.



Les revendications de SUD éducation pour l'égalité salariale :

- l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, avec un salaire unique aligné sur le plus favorable ;
- la neutralité des congés maternité, un congé parental mieux réparti entre les parents et mieux rémunéré,
- a notation des agent·es dans l'Éducation, les jurys de concours et de certification doivent être profondément réformés pour mettre fin aux mécanismes de cooptation patriarcale
- la titularisation sans condition de toutes les précaires, et l'arrêt du recrutement de personnels précaires ;
- le développement des services de la petite enfance.
- l'égalité entre les hommes et les femmes au travail comme dans la retraite,
- le maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée, vers la majoration des retraites du niveau des inégalités de salaires constatées

Les femmes sont moins promues que les hommes

Dans le 1er degré, en 2019, 16,1 % des hommes ont accédé à la hors classe et 7,7 % à la classe exceptionnelle, alors que 11,5 % des femmes ont accédé à la hors classe et 3 % à la classe exceptionnelle. Dans le second degré, en 2019, chez les certifié·es, 27,8 % des hommes ont accédé à la hors classe contre 24,4 % des femmes, et 7,1 % des hommes à la classe exceptionnelle contre 5,2 % des femmes. Le système de promotion et de notation favorise les progressions de carrière des hommes et aggrave donc les inégalités.

